

Service instructeur

Service de l'Environnement et de
l'Agriculture

N° CP-2009-14-6-16

Service consulté

**CONVENTION MASSIF VOSGIEN 2007-2013
(C044 – DÉVELOPPEMENT RURAL)**

Résumé : Lors du BP 2007, l'Assemblée Départementale a souhaité poursuivre son soutien à l'agriculture de montagne à travers une convention spécifique entre les trois collectivités alsaciennes, la convention Massif Vosgien 2007-2013. Dans ce cadre, il vous est proposé de vous prononcer sur sept dossiers représentant 72.902,57 € de subvention.

A travers la convention Massif Vosgien 2007/2013, les collectivités territoriales alsaciennes souhaitent favoriser l'adaptation de l'agriculture de montagne en améliorant la qualité et la commercialisation des produits agricoles des territoires les plus fragiles et des zones rurales éloignées.

Encouragement à la vente directe de produits fermiers :

Les aides concernent la création ou l'aménagement de locaux, équipements (matériel de production, chambres froides, etc.), l'amélioration de la qualité des ressources en eau, la gestion des effluents et l'aménagement des abords du local de vente.

Pour la création de locaux neufs de transformation et de vente : l'aide est de 50 % du coût HT des opérations (taux cumulés : 35 % Région et 15 % Département du Haut-Rhin). Le montant subventionnable est plafonné à 90.000 € HT et raisonné sur trois années.

Pour les aménagements ou les extensions de locaux de transformation et de vente, dans un bâtiment existant : l'aide est de 50 % du coût HT des opérations (taux cumulés : 35 % Région et 15 % Département du Haut-Rhin). Le montant subventionnable est plafonné à 80.000 € et raisonné sur trois années.

Pour les projets collectifs (association d'au moins 3 exploitants agricoles ou maîtrise d'ouvrage collective), les plafonds d'intervention sont doublés.

Le respect de la charte d'intégration paysagère du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage (PMBE) est demandé lorsqu'il s'agit d'une construction.

Pour éviter des situations concurrentielles en terme d'équipement et rationaliser les équipements déjà existants sur le territoire (abattoir), les aides liées à la création des locaux de transformation ne concernent pas les filières de transformation de viande bovine, ovine et caprine, sauf cas exceptionnel.

Le comité technique Massif Vosgien a retenu sept dossiers éligibles relatifs aux locaux de transformation et de vente, dont les caractéristiques figurent dans le tableau en annexe

Ces sept dossiers représentent un total de subvention de 72.902,57 € à prélever sur le chapitre 204 fonction 74 nature 2042.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 06 NOVEMBRE 2009

Développement rural (Inv)
PROGRAMME 2009

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
DRU03924	BATOT JEAN PIERRE (MV09) Aménagement local de transformation et de vente de miel (BATOT Jean-Pierre ORBEY)	0,00		13 500,00
DRU03936	EARL DE LA FERME DU PRE DU BOIS (MV09) Création d'une fromagerie (EARL PRE DU BOIS ORBEY)	0,00		13 500,00
DRU03910	EARL DIDIERJEAN Bruno (MV09) Création local de glace (DIDIERJEAN Thierry FRELAND)	0,00		13 500,00
DRU03901	EARL DU ROTHENBACH - MITTLACH (MV09) Aménagements de la fromagerie, création d'un local de vente + vitrine de marché (EARL ROTHENBACH MITTLACH)	0,00		13 499,17
DRU03928	GAEC DU FORLET (MV09) Rénovation extension fromagerie (GAEC DU FORLET SOULTZEREN)	0,00		4 260,35
DRU03909	LEISER BERNARD (MV09) Amélioration de la fromagerie (LEISER Bernard à NIEDERBRUCK)	0,00		1 964,41
DRU03927	WURTZ SERGE - FRELAND (MV09) Construction d'un bâtiment de transformation de plantes (WURTZ Serge FRELAND)	0,00		12 678,64
			Total	72 902,57

POLITIQUE MASSIF VOSGIEN

CREATION OU AMELIORATION DE LOCAUX DE TRANSFORMATION ET DE VENTE

Maître d'ouvrage	Commune	Nature de l'investissement	AménagementCréation	Montant travaux	Date dépôt	Avis instructeur	Assiette retenue	Taux	REGION	CG68	Feader	Autres	Observations
GAEC DU FORLET	Soultzeren (68)	Renovation-extension de fromagerie	aménagement	28 402,34	15/04/2009	conforme	28 402,34	52,50%	10 650,88	4 260,35			AOC, plan qualité, 1Ja/2
EARL DIDIERJEAN	Freland (68)	local de fabrication de glaces (local et matériels de transformation et de vente)	création	92 807,21	19/01/2009	conforme	90 000,00	52,50%	33 750,00	13 500,00			AB, plan qualité en cours, 1JA/2
		étude de marché	création	4 000,00	19/01/2009	conforme	4 000,00	80,00%	3 200,00				
WURTZ Serge	Freland (68)	bâtiment pour transfo et séchage PAM 219444,97	création	139 411,97	22/11/2008	conforme	84 524,25	50,00%	29 583,49	12 678,64			investissement suite à incendie, remboursement de l'assurance pris en compte dans les coûts : 80,033 €, Inéligibles coûts liés au logement de l'exploitant 93,20m ² logement, 208,50 m ² partie agricole, Soustraction de l'aide déjà octroyée au niveau du plafond. formation HACCP faite.
LEISER Bernard	Niederbruck	amélioration fromagerie	aménagement	13 096,09	27/01/2009	conforme	13 096,09	50,00%	4 583,63	1 964,41			AB, plan qualité?
BATOT JeanPierre	Orbey (68)	aménagement d'une miellerie	aménagement	98 640,45	28/04/2009	conforme	80 000,00	50,00%	28 000,00	12 000,00			
		création atelier de vente	création	34 373,35			10 000,00	50,00%	3 500,00	1 500,00			
EARL du ROTHENBACH	Mittlach (68)	fromagerie (bâtiments, cuves, petits matériels de transfo)	aménagement	60 994,48	29/01/2009	conforme	60 994,48	52,50%	22 872,93	9 149,17			1ja/2 AOC Plan qualité
		local de vente et vitrine de marché	création	45 464,02	29/01/2009	conforme	29 000,00	52,50%	10 875,00	4 350,00			
EARL Ferme du Pré au Bois	Orbey (68)	Création d'une fromagerie	création	134 509,44	29/09/2009	conforme	90 000,00	52,50%	33 750,00	13 500,00			AOC, AB et plan qualité 1JA/2
										72 902,57			

